

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 13 février 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 février 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves (arrivé à 19h15), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 33 Nombre de votants : 40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme CARRENO Mercédès.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LOMBARD Jean Marc à M. MATRAY Jean-Luc, Mme LEBEAU Colette à Mme LEBLANC Florence, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. HERTZOG Etienne (Charlieu).

N°2025/N°026

OBJET : AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PRET DE VEHICULES AVEC LA COMMUNE DE BELMONT DE LA LOIRE ET AUTRES STRUCTURES PARTENAIRES

Madame Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale rappelle qu'avec la cession du véhicule électrique 9 places par la région, le Service Enfance Jeunesse dispose d'un deuxième véhicule à mettre à disposition des structures d'accueil enfance ou jeunesse ou Espace de la Vie Sociale, financés par la Communauté de Communes, ou encore à disposition de la commune de Belmont dans le cadre de ses transports scolaires. Aussi, nous proposons de modifier les conventions existantes pour prendre en compte les dispositions financières liées à l'énergie du véhicule, comme suit :

Article 5 : Dispositions financières

Le montant de la mise à disposition pour le véhicule thermique TOYOTA est évalué à :

- 0,32 € du km

- 0,10 € du km pour l'amortissement du véhicule

- 1,90 € par litre pour une consommation de 7 litres pour 100 km pour le carburant

Le montant de la mise à disposition pour le véhicule électrique PEUGEOT est évalué à :

- 0,32 € du km

- 0,10 € du km pour l'amortissement du véhicule

- 2,19 € pour 100 km pour l'électricité

Une facture annuelle est établie par la Communauté de Communes.

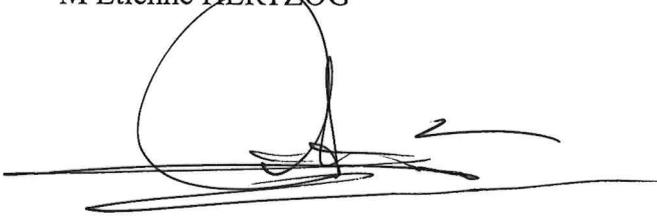
Si la structure met du carburant dans le véhicule, le montant est déduit de la facture ou remboursé sur présentation d'un justificatif.

Les projets de convention sont joints à la présente délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. Le Président à signer une nouvelle convention pour le prêt de véhicules avec la mairie de Belmont de la Loire pour les années 2025 et 2026,
- autorise M. le Président à signer sur la base du modèle convention type ci annexée toutes conventions de prêt de véhicules 9 places avec les structures partenaires petite enfance, enfance et jeunesse et espaces de vie sociale pour 2025 et 2026.

Le Secrétaire de séance
de la commune de Charlieu
M Etienne HERTZOG



Le Président de la Communauté Représentant
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250213-DELIB2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025

Publication : 20/02/2025